

Grenoble, le 30 juillet 2015

Madame, Monsieur,

Vous avez signé la pétition pour demander la gratuité du transport scolaire sur le périmètre de la Métropole à l'instar du Département de l'Isère.

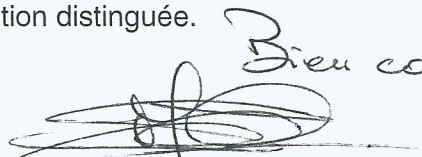
En effet, la majorité départementale a voté la gratuité du transport scolaire en avril dernier afin de faciliter l'accès de tous nos jeunes à l'éducation et redonner du pouvoir d'achat à des milliers de familles iséroises et ce, dès la rentrée scolaire 2015.

Pour autant, cette mesure ne s'applique qu'aux seuls élèves relevant, pour leur transport, de la compétence du Département de l'Isère. En effet, le Département assure l'organisation et le fonctionnement des transports en Isère, en-dehors des 5 périmètres de transports urbains (PTU) où cette responsabilité est exercée par d'autres collectivités (autorité compétente pour l'organisation de la mobilité) : la métropole grenobloise, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté d'agglomération des Portes de l'Isère, la communauté d'agglomération du Pays Viennois et la communauté de communes du Pays du Grésivaudan. Ces deux dernières autorités organisatrices ont opté, elles aussi, pour la gratuité des transports scolaires.

Sur la Métropole, le Département n'est donc pas directement compétent en la matière.

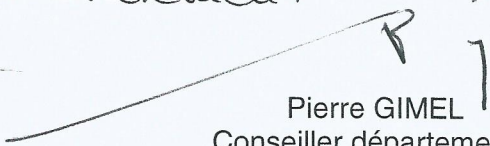
Soyez néanmoins assuré(e) que nous sommes tout à fait conscients de cette inégalité de traitement et que nous la regrettons. C'est pourquoi, nous avons récemment interpellé le SMTC (syndicat qui assure la gestion du réseau TAG) à ce sujet. Pour l'année 2015, le Conseil départemental versera au SMTC une contribution de 25 millions d'euros dont une part (4.9 millions d'euros) compense directement le coût des transports scolaires sur la métropole. Le SMTC est ensuite libre d'utiliser cette contribution pour assurer en contrepartie la gratuité du transport pour les collégiens et lycéens utilisant quotidiennement les lignes du réseau TAG. Nous espérons que la nouvelle majorité départementale sera très prochainement entendue sur ce point.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et vous renouvelant tout notre soutien dans cette démarche, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sandrine MARTIN-GRAND
Conseillère départementale
du canton de Pont de Claix

Bien cordialement



Pierre GIMEL
Conseiller départemental
du canton de Pont de Claix